

La politique patrimoniale des collèges du Conseil général

Le Conseil général a mené une politique volontariste de travaux sur les collèges dont il a reçu la responsabilité avec les lois de décentralisation.

Sur les 25 dernières années, le collège Jean Philippe Rameau de Versailles est le 40^e établissement construit sur les 115 collèges que compte le département :

- **40 établissements ont été construits ou reconstruits par le Département :**
21 construits et 19 reconstruits
- **44 ont fait l'objet d'une réhabilitation lourde.**

Ce qui porte à 84 le nombre d'établissements traités sur cette période.

Mais au-delà tous les établissements ont bénéficié d'interventions pour des remises aux normes ou remises à niveau.

Pour 2013, un certain nombre d'opérations sont en cours :

- La réhabilitation du collège Paul Bert de Chatou pour une livraison à la rentrée 2013.
- la construction du 2^e collège d'Achères, qui sera le 2^e collège HQE du département
- la reconstruction partielle du collège Victor Hugo de La-Celle-Saint-Cloud

Le Conseil général consacre chaque année plus de 100 millions d'euros, soit de 10% du budget (en intégrant l'aide aux collèges privés) à sa politique en faveur des collèges et collégiens (dont en moyenne, 43 M€ consacrés chaque année à l'investissement).

Le Conseil général a prévu d'intervenir dans les années à venir sur les deux établissements internationaux (lycée Franco-allemand de Buc et lycée international de Saint-Germain-en-Laye) dont le département a reçu la responsabilité et qui contribuent à l'attractivité du département.

Un soutien au fonctionnement

Au titre des lois de décentralisation, le Conseil général participe également au fonctionnement général des collèges (fonctions d'accueil, d'entretien, administration générale et pédagogie).

La dotation Globale de Fonctionnement proposée est de 13 millions d'euros versés aux 115 collèges du département pour l'entretien, le chauffage...

A partir de 2013, il a été fait le choix d'adhérer au SIGEIF (syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France). Les contrats de gaz sont maintenant directement pris en charge par le département, ce qui permet de bénéficier d'un prix inférieur de 20 %. Ce sont donc 4,5 millions qui sont à partir de cette année directement pris en charge par le département et qui n'apparaissent plus dans les comptes des collèges.

Les agents techniques dans les collèges

Le Conseil général assume la responsabilité des 1200 agents qui exercent, au sein des établissements, les missions d'accueil, de restauration, d'entretien et de maintenance.

S'y ajoutent 150 personnes en contrat aidé que le Conseil général a fait le choix d'embaucher, ce qui contribue à sa politique d'insertion.

Cela représente 35 millions d'euros.

La politique de restauration

Parmi ces agents, 750 participent au service de demi-pension, pour le service de près de 50 000 repas par jour.

Une attention particulière est portée à l'équilibre alimentaire (cette année semaine du goût sur le thème du légume et en particulier légume oublié), et à l'approvisionnement.

Un travail de fond est mené avec les établissements qui gèrent ce service par convention pour la mise en œuvre de cette politique

Son coût est au niveau départemental de 56 millions d'euros avec une contribution des familles de 22 millions.

Les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE)

Chaque année, 1,8 millions d'euros sont consacrés à cette politique.

Aujourd'hui 10 000 ordinateurs et près de 1400 Tableaux Numériques Interactifs (TNI) sont installés dans les collèges.

Le département des Yvelines est le premier au niveau national en nombre de TNI et à avoir apporté une aide aux communes pour équiper les écoles primaires.

Par ailleurs le département prévoit le déploiement des connexions sécurisées, stables et professionnelles en haut débit

La politique d'équipement mobilier et informatique (environ 4,5 millions d'euros) contribue à notre volonté de l'égalité des chances et tient compte des spécificités (ZEP, SEGPA -24 dans les Yvelines, ULIS).

Soutien aux établissements en ZEP

18 établissements du département ont une majoration de 24 % des moyens de fonctionnement matériel et pédagogique.

Ces établissements font partie des collèges qui ont été traités par priorité en investissement (réhabilitation et délestage).

Aide aux élèves en situation de handicap

37 établissements du département accueillent des ULIS (Unités locales d'Insertion Scolaire) bénéficient de crédits spécifiques. Le Conseil général apporte également une aide aux communes accueillant une CLIS (classe spécifique) en primaire.

Accompagnement éducatif

En dehors de toute obligation, le Département a la volonté de soutenir les établissements dans la mise en place d'ateliers artistiques et culturels afin de contribuer à l'épanouissement des enfants.

Pour l'année scolaire en cours, ce sont 73 collèges qui bénéficient de l'aide du Conseil général pour la mise en place de 143 ateliers.

L'aide au transport pour les Collégiens

Le Conseil général des Yvelines apporte une aide à près de 78 000 élèves yvelinois pour un montant de 13 M€.

Ainsi pour le Pass Navigo, le Conseil général finance 150€ pour un prix de revient aux collégiens et aux lycéens de 156€ par an.

La carte scolaire Bus, le Conseil général finance de 72€ à 130,20€ selon les sections pour un coût unique pour les collégiens et lycéens et leur famille de 91,90€

La carte Scol'R circuits spéciaux, le Conseil général finance 195€ par carte pour un coût pour les élèves du 1er et second degré de 195€

Contact presse :

Alexia Borrás

Tél. : 01 39 07 70 77

aborras@yvelines.fr